

Enseignement des droits de l'homme : sujets pouvant être abordés au niveau préscolaire et primaire



Confiance en soi et respect d'autrui

De l'enseignement préscolaire jusqu'au cours élémentaire, l'éducation aux droits de l'homme vise à faire naître chez l'enfant la confiance en soi et la tolérance à l'égard d'autrui; ces deux sentiments sont les bases de toute la culture des droits de l'homme. La « personnalité pédagogique » de l'enseignant est donc d'une importance capitale. Une attitude à tout moment compréhensive de sa part donnera une signification réelle à chaque activité, même à celles qui ne se rapportent pas directement à l'enseignement des droits de l'homme.

L'apport des contes est inestimable. Les jeunes enfants peuvent comprendre leçons et préceptes moraux et en avoir un souvenir parfait si ceux-ci sont associés à leurs héros favoris d'une histoire bien racontée. Ces contes ne manquent pas dans la littérature enfantine, mais, dans certaines régions, on fera appel à la mémoire des parents et des grands-parents ou à sa propre imagination.

Si les ressources le permettent, il peut être utile de monter une bibliothèque de classe. Il faudra veiller à choisir des livres attrayants où la femme et l'homme sont représentés par des personnages actifs, multiculturels et non stéréotypés. En faisant la lecture ou en montrant un livre illustré, on attirera l'attention des enfants sur ce qu'il y a de positif dans l'image ou le texte.

Si cela est financièrement possible, les élèves pourront apprendre à faire la cuisine ou s'initier à la menuiserie ou au jardinage. Ils pourront aussi se livrer à ces activités en imagination, sous la forme de jeux. Toutes ces activités doivent impliquer tant les garçons que les filles. Si un désaccord intervient concernant ces activités, il faudra peut-être que la classe établisse des règles pour arriver à un meilleur équilibre et combattre des pratiques discriminatoires; ces règles finiront d'ailleurs par devenir toutes naturelles à l'usage. Pour encourager l'égalité, il suffit parfois de modifier l'aménagement de la salle de classe ou la manière dont les élèves se mettent en rang. Il importe d'éviter les regroupements qui renforceraient les différences les plus évidentes. On s'efforcera d'encourager les liens d'amitié entre les enfants et de leur faire comprendre que les différences sont acceptables et naturelles.

Résolution des conflits

Il y a souvent des conflits et l'enseignant doit avoir une stratégie cohérente pour y faire face. Il est impératif qu'il soit en permanence disponible pour en discuter, en soulignant que tout conflit a une solution. Il faut toutefois que les enfants réfléchis-

sent au problème pour pouvoir trouver la solution. Voici une façon plus systématique de procéder :

1. *Cerner et reconnaître le problème* – Interrompre toute activité physique ou verbale et demander aux enfants concernés d'analyser ensemble leur comportement.
2. *Reconstituer les faits* – Demander aux enfants en cause et à ceux qui étaient présents comment les choses se sont passées. Chacun doit pouvoir parler à son tour, sans interruption. Pour apaiser un sentiment de colère ou de culpabilité chez l'enfant, il peut être utile de l'encourager, par exemple en posant la main sur lui ou en le prenant contre soi. Il est néanmoins indispensable de toujours rester neutre.
3. *Rechercher les solutions possibles* – Demander aux enfants concernés de proposer des solutions. S'ils n'ont rien à suggérer, l'enseignant peut donner quelques idées.
4. *Examiner les solutions envisagées* – Montrer qu'il existe souvent plusieurs solutions équitables. Encourager les enfants à réfléchir aux conséquences concrètes et affectives de ces solutions et leur rappeler les expériences antérieures analogues.
5. *Choisir une solution* – Arriver à un accord mutuel sur l'une des solutions proposées.
6. *Appliquer cette solution.*

Affronter la discrimination



En cas de comportement discriminatoire, il n'est pas si facile de trouver une solution. En général, ni la victime ni l'auteur de l'insulte ne se rendent vraiment compte de ce qu'est la discrimination. Le rôle de l'enseignant est donc essentiel. En premier lieu, il doit vigoureusement critiquer le comportement discriminatoire en faisant bien comprendre qu'il est totalement inacceptable. Il peut prendre clairement parti pour la victime sans condamner ses réactions (colère, peur, confusion) et se montrer en même temps ferme et compréhensif envers l'enfant

qui a eu un comportement discriminatoire. L'enseignant doit aider les enfants victimes de discrimination à comprendre que toute réaction négative liée à leur sexe, à leur apparence, à leur handicap, à leur langue, à leur race ou à tout autre aspect est l'expression de préjugés inacceptables; il lui faut également examiner avec les enfants impliqués et les témoins les conséquences de ce qui s'est passé. On parlera également de l'inci-

dent aux parents, au personnel de l'école et aux membres de la communauté.

Cette méthode est valable à tous les niveaux du système scolaire, mais aussi en cas de situation critique en dehors de l'école. Elle peut s'appliquer à toute forme de comportement discriminatoire. Dans la mesure du possible, il est bon de reconnaître, de comprendre et même de saluer en toute occasion la diversité ethnique au sein de la classe. Il ne faut pas oublier que le racisme et le sexisme se rencontrent d'ordinaire très tôt chez les jeunes enfants et que cette méthode peut être un remède efficace. Mais les enseignants doivent aussi savoir qu'eux-mêmes ne sont pas à l'abri de comportements discriminatoires et s'efforcer sincèrement de les identifier pour y mettre un terme.

Il convient aussi de veiller à ce que l'école et la salle de classe soient accueillantes et accessibles aux enfants handicapés.

On trouvera ci-dessous un choix de stratégies et d'activités pour introduire les notions relatives aux droits de l'homme dans l'éducation des jeunes enfants.

Apprécier similitudes et différences

Particularités

Les enfants sont assis en cercle. L'un d'eux se tient debout au centre du cercle et prononce une phrase qui le caractérise comme « Je porte une ceinture » ou « J'ai une petite sœur ». Tous ceux qui partagent cet attribut changent alors de place, y compris l'enfant qui se trouve au milieu. Celui qui ne trouve pas où s'asseoir va alors au centre et c'est à son tour de nommer une autre caractéristique. Les enfants découvrent ainsi très vite qu'ils peuvent être à la fois semblables et différents de bien des manières. Une façon intéressante de terminer le jeu consiste à choisir une particularité concrète comme la gentillesse, en disant « Ceux qui sont gentils ». En général, le jeu en reste là car il est beaucoup plus difficile de visualiser ce genre de caractéristique. Les enseignants voudront peut-être discuter avec les enfants de la manière dont ces attributs liés au comportement sont perçus.

**(Déclaration universelle, articles 1 et 2;
Convention des droits de l'enfant, article 2)**

Dans le même bateau

L'enseignant explique que les gens ne reconnaissent pas toujours ce qu'ils ont en commun; il choisit ensuite une catégorie donnée (mois de la naissance, nombre de frères et sœurs, animal familial, jeu ou sport préféré) et invite les enfants qui partagent cette caractéristique à se regrouper. Avec des enfants plus âgés, on peut passer à des notions plus complexes (nombre de langues parlées, métier envisagé, passe-temps favori, matière préférée en classe). Le jeu se termine par une question « Qu'avez-vous appris de cette activité ? » et par un échange de vues sur les ressemblances et les différences cachées.

**(Déclaration universelle, article 2;
Convention des droits de l'enfant, article 2)**

Encourager la confiance et l'estime de soi

1. Qui suis-je et comment suis-je ?

Un cahier intitulé « Qui suis-je ? »

Chaque enfant aura un cahier qui lui sera propre avec son portrait en couverture. Il y collera ses photos, textes et poèmes préférés. Ceux qui savent écrire peuvent y consigner des détails personnels, les questions qu'ils se posent sur eux-mêmes et éventuellement les réponses à ces questions. Si l'on manque de moyens, on se contentera d'un cahier par classe, avec une page ou deux pour chaque élève.

**(Déclaration universelle, articles 3 et 19;
Convention des droits de l'enfant,
articles 6, 7, 8, 12, 13 et 30)**

Le cercle de conversation

Les enfants sont assis en cercle avec l'enseignant et d'éventuels visiteurs. Le maître pose une question incomplète à laquelle chacun répond à son tour. Quelques exemples de question :

- Ce que je préfère en moi, c'est...
- J'aimerais être...

- Mon jeu préféré est...
- Je crois que mon nom signifie...
- J'aimerais savoir...
- Je suis heureux quand...
- Je suis triste quand...
- Je voudrais être plus...
- Un jour, j'espère...

Il est très important d'écouter sans interrompre et de partager équitablement le temps de parole, étant entendu que les enfants qui ne souhaitent pas intervenir peuvent passer leur tour. Tout le monde reste assis jusqu'à la fin de l'activité. Les réponses pourront être consignées dans les cahiers « Qui suis-je ? ».

(Déclaration universelle, articles 18 et 19; Convention des droits de l'enfant, articles 6, 8, 12, 13, 14, 17 et 31)

La ligne de vie

Chaque enfant tend une cordelette qui représente sa vie et où il peut accrocher des dessins, des textes ou des objets illustrant les événements importants de son existence. On peut procéder par ordre chronologique ou dans tout ordre souhaité par les enfants eux-mêmes. On peut aussi anticiper sur l'avenir.

(Déclaration universelle, articles 1, 3 et 19; Convention des droits de l'enfant, articles 6, 8, 12, 13, 14, 27, 30 et 31)

Le jeu des silhouettes

Tracer la silhouette de chaque enfant allongé sur le sol ou sur une grande feuille de papier. Chacun complétera sa silhouette par quelques détails physiques (dessin ou peinture) et en inscrivant ses caractéristiques physiques et personnelles (nom, taille, poids, ce qu'il aimerait faire à l'école ou plus tard). Si on utilise des feuilles de papier, on les accrochera aux murs de la classe. Ainsi, chaque enfant apprendra à mieux se connaître, mais aussi à connaître les autres.

(Déclaration universelle, articles 3, 19 et 24; Convention des droits de l'enfant, articles 6, 7, 8, 12, 13, 28, 29 et 31)

Mes sens et moi

Les enfants communiquent en cercle ou à l'aide de sketches ce que leur inspirent les phrases suivantes :

- Entendre m'aide à...
- Voir m'aide à...
- Sentir m'aide à...
- Toucher m'aide à...
- Goûter m'aide à...

Le cas échéant, on modifiera ces phrases pour les adapter à la situation des enfants handicapés (par exemple « Ne pas voir du tout ou très mal ne m'empêche pas d'être moi-même et de pouvoir... »). Demander à chaque enfant d'inventer un instrument qui lui permette de mieux entendre, sentir ou toucher, et de décrire cet instrument, de le dessiner ou de le présenter dans un sketch.

(Déclaration universelle, articles 22, 25 et 26; Convention des droits de l'enfant, articles 23, 26, 28 et 29)

Le cercle aux miracles

Les enfants sont assis en cercle. Chacun à son tour fera les vœux suivants (on peut aussi jouer par deux ou par petits groupes) :

- Si je pouvais être un animal, je serais _____ parce que...
- Si je pouvais être un oiseau, je serais _____ parce que...
- Si je pouvais être un insecte, je serais _____ parce que...
- Si je pouvais être une fleur, je serais _____ parce que...
- Si je pouvais être un arbre, je serais _____ parce que...
- Si je pouvais être un meuble, je serais _____ parce que...
- Si je pouvais être un instrument de musique, je serais _____ parce que...
- Si je pouvais être un bâtiment, je serais _____ parce que...
- Si je pouvais être une voiture, je serais _____ parce que...
- Si je pouvais être une rue, je serais _____ parce que...
- Si je pouvais être une ville, une province ou une région, je serais _____ parce que...
- Si je pouvais être un autre pays, je serais _____ parce que...
- Si je pouvais être un jeu, je serais _____ parce que...
- Si je pouvais être une chanson, je serais _____ parce que...
- Si je pouvais être une émission de télévision, je serais _____ parce que...
- Si je pouvais être un film, je serais _____ parce que...
- Si je pouvais être un aliment, je serais _____ parce que...
- Si je pouvais être une couleur, je serais _____ parce que...

(Déclaration universelle, article 19; Convention des droits de l'enfant, articles 13 et 14)

2. Comment est-ce que je vis avec les autres ?

A La famille de poupées

Chaque enfant fabrique une famille de poupées (ou de marionnettes) dont une qui le représente. Ces figurines peuvent être très simples (découpées par exemple dans du carton et coloriées et fixées sur des baguettes, ou faites d'argile ou de terre). L'enfant leur donne un nom, décrit et explique les liens de parenté qui les unissent. Il prépare ensuite une cérémonie (un mariage, par exemple) ou une fête qu'il montre à ses camarades de la classe. La famille de marionnettes peut inclure des voisins. Les enfants peuvent mettre en scène une activité à laquelle ils se livrent régulièrement avec leurs voisins et qui les rapproche de ceux-ci. Les enfants pourront inclure dans ce jeu des habitants du monde entier.

(Déclaration universelle, articles 16, 20 et 27; Convention des droits de l'enfant, articles 9, 10, 15 et 31)

B L'ami ou l'amie imaginaire

Les enfants sont assis ou allongés, en silence, les yeux fermés. Le maître (ou la maîtresse) leur dit à trois reprises d'inspirer profondément et d'expirer lentement, puis d'imaginer un endroit spécial, un lieu où ils se sentent bien, n'importe où dans le monde (ou même dans l'espace). On leur propose de s'y promener par la pensée et à bien sentir, écouter et voir ce qui s'y passe. On les mène ensuite à une maison qui parle à leur imagination: ils y trouveront une pièce spéciale. Dans le mur, il y a une porte coulissante qui s'ouvre lentement vers le haut, laissant apparaître d'abord les pieds, puis le corps et enfin le visage d'un ami très spécial que les enfants n'ont jamais rencontré auparavant. Jeune ou vieux, peu importe, cet ami (ou cette amie) est toujours là, disponible; chaque fois qu'ils ont besoin de parler ou de se confier à quelqu'un, ils peuvent lui rendre visite. Puis la porte se referme, les enfants sortent de la maison et reviennent à la réalité de la classe. Ils raconteront ce qu'ils ont vécu en imagination à tous leurs camarades, ou par deux ou par petits groupes.

(Déclaration universelle, article 20; Convention des droits de l'enfant, article 15)

C Les lettres et les amis

On peut organiser un réseau de correspondants – par lettre ou par courrier électronique – avec une classe d'une autre école ou même d'un pays étranger. On commence par des envois de poèmes ou de petits cadeaux. Cela pourra peut-être aboutir par la suite à une visite, si la distance le permet, afin de rencontrer les enfants de l'autre communauté. On se renseignera sur ces nouveaux amis:

- Quelle est la taille de l'école ?
- Quels jeux y pratique-t-on ?
- Que font les parents ?
- Quelles sont les différences et les points communs ?

(Déclaration universelle, articles 19, 20 et 26; Convention des droits de l'enfant, articles 13, 17 et 29)

D Le grand copain

L'enseignant fera en sorte que chaque enfant se lie avec un camarade plus âgé dans une classe supérieure. On organisera une activité qui incite les plus petits à demander l'aide de leur copain lorsqu'ils ont un problème. Il faudrait trouver le moyen d'encourager les grands à s'occuper des plus petits en jouant avec eux ou en les aidant dans leurs activités.

(Déclaration universelle, article 20; Convention des droits de l'enfant, article 15)

E L'enfant et son entourage

On demandera aux enfants réunis en cercle de penser à une qualité qu'ils apprécient chez eux et de nommer celles qu'ils admirent chez les autres. À partir de là, la discussion peut s'engager sur les thèmes suivants:



- Respecte-t-on chez les autres la qualité que l'on apprécie chez soi ?
- Respecte-t-on chez les autres les qualités que l'on n'a pas ?
- Tous les êtres humains sont-ils dignes de respect ? Pourquoi ?
- Comment manifeste-t-on le respect des autres ?

Demander ensuite aux enfants de réfléchir à une circonstance dans laquelle ils se sont sentis blessés par un manque de respect :

- Comment ont-ils ressenti ce manque de respect ?
- Pourquoi les gens manquent-ils parfois de respect envers les autres ?
- Qu'est-ce que la dignité ? Notre dignité est-elle atteinte par le manque de respect ?
- Que faire quand les autres ne nous respectent pas ?

Pour finir, on posera aux enfants les questions suivantes :

- Qu'entend-on quand on affirme que tous les êtres humains ont droit au respect ?
- Pouvez-vous montrer par des exemples comment la vie dans la collectivité serait plus harmonieuse si chacun se montrait plus respectueux des autres ?
- Comment peut-on manifester son respect envers telle ou telle personne ?

(Déclaration universelle, articles 1, 2 et 12; Convention des droits de l'enfant, articles 2, 12, 13, 14, 16 et 29)

Le « lavoir »

Aligner les enfants face à face sur deux rangs parallèles peu éloignés l'un de l'autre. Un enfant s'engage entre les deux rangées (pour se faire « laver »). Chacun à son tour (si sa culture le lui permet) lui tapote le dos ou lui serre la main avec des paroles d'affection, d'admiration ou d'encouragement. Ainsi « lavé », l'enfant sort du « lavoir » rayonnant, resplendissant et heureux. Il regagne son rang et c'est le tour d'un autre enfant. (Il est plus amusant de « laver » un ou deux enfants par jour que de procéder à une seule grande lessive.)

(Déclaration universelle, articles 1, 2 et 12; Convention des droits de l'enfant, article 2)

Bâtir la confiance

La confiance commence au niveau des relations entre le maître et l'élève. Pour mettre les enfants à l'aise, il faut :

- Leur faire comprendre que l'enseignant est tout aussi humain qu'eux ;
- Bien leur expliquer chaque activité ;
- Expliquer les mots et idées peu familiers ;
- Les informer (pas seulement sur le travail de classe, mais aussi sur tout ce qui touche à leur vie quotidienne).

Le cas échéant, l'enseignant consacrer quelques minutes de la journée à parler de l'actualité locale ou de celle qui est mentionnée par les médias. Cela fournit autant d'occasions d'aborder la question des droits de l'homme d'une façon moins scolaire, ce qui est en soi une forme d'éducation.

Le colin-maillard de la confiance

Mettre les enfants deux par deux. Un enfant bande les yeux de son partenaire et lui sert de guide pendant quelques minutes. On veillera à ce que le « voyant » n'abuse pas de son pouvoir sur « l'aveugle », le but étant d'instaurer la confiance et non point de la détruire. Le « guide » doit s'efforcer de varier au maximum les expériences, par exemple en faisant toucher du pied ou de la main des objets à son partenaire « aveugle », en le conduisant de la voix, ou encore en jouant à un jeu.

Au bout de quelques minutes, les rôles sont inversés, le « guide » devenant « l'aveugle » et vice-versa.

L'expérience terminée, les enfants parleront de ce qu'ils ont ressenti, non seulement en tant qu'« aveugles », mais aussi en tant que « guide » face à leurs responsabilités.

Cet exercice de sensibilisation à ce que vivent les personnes souffrant d'un handicap visuel (ou auditif) amène aussi à s'interroger sur l'importance de la confiance dans la vie de la collectivité. Cela peut même déboucher sur une discussion sur la communauté mondiale, ses rouages et ses défaillances.

(Déclaration universelle, article 28; Convention des droits de l'enfant, articles 3 et 23)

Élaboration d'un règlement de classe

On ne saurait trop insister sur l'importance du climat qui règne en salle de classe et sur les notions de participation et de coopération. Les suggestions et les avis des enfants contribuent d'ailleurs largement à créer une atmosphère positive. Soyez à leur écoute et n'hésitez pas à apporter les modifications requises.

La prochaine activité est très importante car elle influe directement sur l'atmosphère de la classe. Elle marque à la fois la volonté de l'enseignant d'impliquer les élèves dans le bon fonctionnement de la classe et sa capacité de leur faire confiance. Cela oblige aussi les enfants à réfléchir aux règles qu'il serait souhaitable et possible d'élaborer, à la manière de les appliquer

et enfin au rôle de l'enseignant dans le fonctionnement harmonieux de la classe.

A Les besoins d'une classe

Pour élaborer un règlement de classe, on peut procéder de plusieurs façons : le brassage d'idées ou « remue-méninges » général suivi d'une discussion pour faire le tri des propositions, ou bien le travail par petits groupes qui présentent leurs conclusions à l'ensemble de la classe, ou encore les contributions individuelles recueillies par l'enseignant qui les soumettra ultérieurement à l'ensemble de la classe.

Une bonne façon de commencer est de demander aux élèves ce qu'ils « veulent » (la liste risque d'être longue). On les invite à choisir dans cette liste ce dont ils pensent avoir vraiment besoin ; on aboutira à une liste plus courte et plus précise. Ces souhaits deviendront l'état des « besoins en classe ». Pour finir, on demandera aux enfants lesquels de ces « besoins » constituent à leurs yeux des « droits » qui sont les leurs en tant que membres de la société. On dressera alors l'état des « droits à l'école ». Enfin, on leur demandera les raisons de leur choix.

(Déclaration universelle, articles 7 et 21 ; Convention des droits de l'enfant, articles 12, 13, 28 et 29)

B Les responsabilités des élèves

Il faut insister sur le lien essentiel qui existe entre les droits et les obligations. Une fois établie la liste des droits en classe, on demandera aux élèves de reformuler chaque droit en termes de responsabilités et de dresser l'état des « responsabilités en classe » (par exemple, « Chacun doit se sentir en sécurité dans cette salle » peut être reformulé et devenir « Chacun est tenu de ne pas insulter les autres et de respecter leurs sentiments »).

(Déclaration universelle, article 29 ; Convention des droits de l'enfant, article 29)

C Droits et responsabilités au quotidien

Dès que la classe a accepté les listes des droits et des devoirs fondamentaux, celles-ci sont affichées pour qu'on puisse s'y référer ou les modifier au besoin. Il peut arriver en effet que les élèves ou le maître enfreignent les règles, ou que celles-ci ne soient pas applicables dans telle ou telle circonstance. Parfois, il peut y

avoir conflit entre le règlement de classe et les règles formulées par d'autres enseignants ou par l'administration scolaire. Dans tous ces cas, la concertation s'impose pour examiner sérieusement ce qui ne va pas. Il est toujours plus difficile de maintenir la discipline dans une classe par consensus général que par simple autorité ; la réalisation de ce consensus passe par le compromis et la négociation réfléchie. Or ce processus constitue en lui-même une expérience pédagogique enrichissante.

(Déclaration universelle, articles 7, 11 et 21 ; Convention des droits de l'enfant, articles 12, 13, 28 et 29)

Comprendre les droits de l'homme

Après avoir élaboré un règlement de classe, il est tout naturel d'envisager d'en faire autant à l'échelle universelle.

A Inventer un nouveau pays

On annonce aux enfants qu'on vient de découvrir une nouvelle terre où abonde tout ce qui est nécessaire à la vie. Toute la classe va aller habiter cette terre vierge, inhabitée, et qui n'a ni lois ni histoire. Un petit groupe est désigné pour établir une liste de droits pour ce nouveau territoire. Personne ne sait à l'avance quel sera son statut social dans le nouveau pays.



Par petits groupes, les élèves choisissent un nom pour le pays et se mettent d'accord sur une liste de dix droits qu'ils souhaitent y voir appliquer. Chaque groupe présente sa liste et toute la classe établit une « liste de la classe » qui comprend tous les droits mentionnés. C'est cette liste qui fera ensuite l'objet d'une discussion : par exemple, que se passerait-il si certains droits étaient omis ? A-t-on oublié des droits importants ? En quoi cette liste diffère-t-elle du règlement de classe ?

(Déclaration universelle, articles 13, 21 et 26 ; Convention des droits de l'enfant, articles 12 et 13)

B Présentation de la Déclaration universelle des droits de l'homme

Le moment est venu de présenter la Déclaration universelle des droits de l'homme en expliquant qu'il s'agit d'une liste de droits qui concerne l'humanité tout entière. L'enseignant lira à haute

voix la version simplifiée (voir annexe 1); chaque fois qu'un élève repère un article de la Déclaration qui correspond à l'un des droits de la liste de la classe, on inscrit le numéro de cet article en regard.

À l'issue de la lecture, la discussion portera sur les points suivants :

- Y a-t-il des droits inscrits dans la Déclaration qui ont été omis de la liste de la classe ? Les élèves souhaitent-ils ajouter ces droits à leur liste ?
- La liste de la classe comporte-t-elle des droits qui ne figurent pas dans la Déclaration ?
- La Déclaration universelle comporte-t-elle aussi des responsabilités ?

La classe pourra se livrer à un exercice similaire avec la Convention relative aux droits de l'enfant (voir à l'annexe 2 le texte de la Convention assorti d'un résumé des principales dispositions).

(Déclaration universelle, articles 21 et 26; Convention des droits de l'enfant, article 29)

Présentation des droits de l'enfant

A Quels sont les droits de l'enfant ?



Demander aux élèves s'il existe des droits et des responsabilités qui s'appliquent plus particulièrement à eux, non en tant qu'êtres humains, mais du fait de leur âge, en tant qu'enfants. Y a-t-il des choses qu'il serait mal de faire (ou de ne pas faire) à quelqu'un simplement parce qu'il s'agit d'un « enfant » ?

Présenter la Convention relative aux droits de l'enfant en expliquant qu'elle garantit aux enfants ce dont ils ont besoin pour grandir heureux, en sécurité et en bonne santé et devenir de bons citoyens de leur communauté. Aider les enfants à comprendre le lien entre besoins et droits.

Discussion :

- Pourquoi l'Organisation des Nations Unies a-t-elle adopté un document traitant spécifiquement des droits des enfants ? En quoi les besoins des enfants diffèrent-ils de ceux des adultes ?

- Pourquoi les enfants ont-ils besoin d'une protection spéciale ? Donner des exemples.
- Pourquoi les enfants ont-ils besoin de dispositions spéciales pour assurer leur bien-être ? De quoi ont-ils besoin pour assurer leur survie, leur bonheur et leur développement ?
- Pourquoi faut-il que les enfants participent à la vie de leur communauté ? Donner des exemples.
- Qui doit veiller au respect des droits de l'enfant (par exemple les parents, les enseignants, d'autres adultes, les autres enfants, le gouvernement) ?

B Désirs et besoins

Réunis par petits groupes, les enfants sont invités à confectionner dix cartes pour illustrer ce qu'il faut aux enfants pour être heureux. Ils peuvent découper des images dans de vieux magazines ou dessiner eux-mêmes les cartes. On les aidera à trouver des titres. Ensuite, chaque groupe explique ses choix et accroche ses cartes sous le titre « Besoins ».

Annoncer alors que le gouvernement a décidé qu'il ne pouvait pas tout accorder, et qu'il faut donc supprimer une dizaine de cartes. Les cartes supprimées sont accrochées sous le titre « Désirs ».

On annonce ensuite de nouvelles restrictions ; il faut donc supprimer dix nouvelles cartes selon la même procédure.

Pour finir, engager la discussion suivante :

Quelles cartes a-t-on éliminé en premier ? Pourquoi ?

Quelle est la différence entre désirs et besoins ?

Les désirs et les besoins diffèrent-ils d'une personne à l'autre ?

Que se passerait-il s'il fallait continuer à supprimer des besoins ?

Pour conclure, on expliquera que les droits de l'enfant sont conçus en fonction de tout ce qui est nécessaire aux enfants pour vivre une vie saine et heureuse et devenir de bons citoyens. Montrer que la Convention relative aux droits de l'enfant vise à assurer à tous les enfants la jouissance de ces droits (voir ci-dessus la rubrique « Quels sont les droits de l'enfant ? »). Les enfants plus âgés pourront lire à haute voix le résumé de la Convention (voir annexe 2) et la comparer à leur propre liste de désirs et de besoins ⁸.

⁸ D'après Susan Fountain, *Ce n'est que justice ! Guide pratique d'apprentissage de la Convention relative aux droits de l'enfant*, UNICEF, 1993.

C De quoi un enfant a-t-il besoin ?



Travaillant par petits groupes, les élèves dessinent une grande silhouette d'enfant (l'un d'entre eux éventuellement) et lui donnent un nom. Ils décident ensuite de toutes les qualités physiques et morales que cet enfant devra avoir à l'âge adulte (santé, humour, gentillesse, etc.) et les inscrivent à l'intérieur de la silhouette. Ils peuvent aussi dessiner des objets qui symbolisent ces qualités, comme des livres pour l'éducation. Autour de la silhouette, ils énumèrent toutes les ressources matérielles et humaines qui seront nécessaires pour que l'enfant ait ces qualités (par exemple, pour être en bonne santé, il aura besoin d'une nourriture saine et de soins). Chaque groupe présente ensuite son enfant à la communauté et explique les choix qu'il a faits pour lui.

L'enseignant présentera la Convention relative aux droits de l'enfant (voir ci-dessus la rubrique « Quels sont les droits de l'enfant ? »), puis lira à voix haute le résumé de la Convention (voir annexe 2). Chaque fois que les élèves entendent un article qui garantit à un enfant l'un des besoins qui figurent sur la liste, ils inscrivent en regard le numéro du ou des articles correspondants. On entourera d'un cercle les droits recensés par la classe qui ne figureraient pas dans la Convention.

D Promouvoir les droits de l'enfant

Dans certains pays, les droits de l'enfant sont énoncés dans les journaux, à la radio et à la télévision. Inviter les élèves travaillant par petits groupes à concevoir des messages publicitaires pour illustrer tel ou tel article de la Convention relative aux droits de l'enfant, sous forme de slogans, d'affiches, de refrains, etc. Chaque groupe vient ensuite présenter et expliquer son travail à l'ensemble de la classe.